81-2022

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du jeudi 15 décembre 2022.
Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 17.

L'an deux mille-vingt-deux, le quinze décembre à 09h33.

Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire-Président du Centre Communal d'Action Sociale ne pouvant assister à la séance, celle-ci a été présidée par Monsieur Patrick CARROUËR, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.

OBJET : Convention de mise à disposition gratuite sous forme de contrat de location d'un minibus électrique 9 places et d'un véhicule électrique 5 places par la société VISIOCOM

PRESENTS : MMES LEBAS, TIREL-NEHOU, FERRANDON, PIGNAL
MM. CARROUËR, BILLOUET, BAC, CORBIN, BERGEROT, POIRIER

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE ET REPRESENTE :

M. BENHAROUS représenté par M. CARROUËR
Mme JEAN représenté par Mme LEBAS

ABSENTS :

MME DJERBOUA
MME BERTHOUMIEUX
M. BETTAHAR
M. VIVANTE
M. BENAISSA

Secrétaire : Mme DJOUADI

Certifiée exécutoire compte tenu de :

Sa transmission en préfecture le :

Date de publication par affichage :

Date de convocation de la séance : Jeudi 15 décembre 2022
Délibération votée par :
pour : 10 voix
contre : 0 voix
abstention : 0 voix
pas part au vote : 0 voix

81 - 2022

Objet : Convention de mise à disposition gratuite sous forme de contrat de location d'un minibus électrique 9 places et d'un véhicule électrique 5 places par la société VISIOCOM

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Sur proposition de Monsieur le Président,

VU le code des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique notamment l'article L2113-6 et suivants,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale n°45-2020 du 22 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Président,

CONSIDERANT l'absolue nécessité d'élargir la flotte automobile du CCAS,

CONSIDERANT la proposition faite par la société VISIOCOM de mettre à la disposition du CCAS, un minibus électrique 9 places PEUGEOT E-Expert et un PEUGEOT E RIFTER, à titre gratuit, pour une durée de 6 ans, dans le cadre d'un contrat de location,

VU le rapport du représentant légal,
VU le projet de contrat ci annexé

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : Approuve la convention de mise à disposition gratuite sous forme de contrat de location d'un minibus électrique 9 places et d'un véhicule électrique 5 places par la société VISIOCOM

ARTICLE 2 : Approuve la mise à disposition au CCAS de deux véhicules dont le financement est assuré par la vente d'emplacements publicitaires sur lesdits véhicules. Les coûts d'assurances et d'entretien reste à la charge du CCAS.

ARTICLE 3 : **DIT** qu'il sera rendu compte de la signature de cette convention lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration du CCAS.

ARTICLE 4 : **DIT** qu'ampliation de la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine Saint-Denis, Monsieur le Trésorier municipal des Lilas et aux intéressés.

Le Président du CCAS,

VILLE DES LILAS – Centre Communal d'Action Sociale (Seine-St-Denis)

Lionel BENHAROUS

Délibération votée par :
Voix pour
Voix contre
Abstentions
NPPV

Publié le :

Date de transmission en Préfecture :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.